

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 17 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_127

OBJET : 1ER VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **11 décembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET.

Absent :

M. Kewar CHEBANT

Secrétaire de la séance : M. Idriss BENKHELOUF

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Afin de permettre aux associations, avec lesquelles la Ville a mis en place des conventions d'objectifs de pouvoir continuer à fonctionner avant l'adoption du Budget Primitif 2025, il vous est proposé de voter un 1er versement qui correspond à un quart du montant qui a leur a été alloué par délibération au moment du vote du Budget Primitif de l'année 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi N°2000-321 du 12 avril 2000

VU le Décret N°2001-495 du 6 juin 2001

VU la délibération de la Ville du 26 mars 2024, de versement de subventions au titre de l'année 2024

CONSIDÉRANT que le versement de ces subventions est subordonné à la signature préalable d'une convention dont le montant est supérieur à 23 000 € et consultable au sein des services municipaux de la Ville

CONSIDÉRANT que les présidents et membres du Conseil d'administration ne participeront pas au vote pour chacune des associations dont ils sont membres (information notée au PV)

CONSIDÉRANT les montants ci-dessous attribués au Budget Primitif 2024

RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION	MONTANT BP 2024
020 - Administration générale de la collectivité COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES	136 000,00 €
201 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ECOLE PRIVEE STE MARIE LA FERRADE ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC Total Fonction 201	127 599,45 € 110 800,20 € 238 399,65 €
317 - Cinémas et autres places de spectacles VIVE LE CINEMA	46 500,00 €
30 - Culture, Vie sociale, jeunesse, sports et loisirs CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS OMNISPORTS CABBG SECTION AMATEUR CAB HANDBALL AMATEUR DOJO BEGLAIS Total Fonction 30	172 500,00 € 71 300,00 € 71 300,00 € 40 000,00 € 355 100,00 €
338 - Autres activités pour les jeunes AMICALE PATRONAGE ECOLES LAIQUES REMUE MENINGES Total fonction 338	81 000,00 € 88 000,00 € 169 000,00 €
4221 - Petite enfance - crèches et garderies SAGE CRECHE BAGATELLE Total fonction 4221	299 560,00 € 110 899,00 € 410 459,00 €
61 - Interventions économiques transversales ARCINS ENVIRONNEMENT SERVICES MISSION LOCALE ADELE Total fonction 61	132 400,00 € 45 408,00 € 130 000,00 € 307 808,00 €
TOTAL GENERAL 2024	1 663 266,65 €

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder à ces associations un premier versement à valoir sur la subvention 2025, selon le tableau de répartition ci-après.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Article 3 : D'imputer cette dépense sur le chapitre 65 du budget principal de la Ville, de l'exercice 2025.

RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION	1er Versement 2025
020 - Administration générale de la collectivité COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES	34 000,00 €
201 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ECOLE PRIVEE STE MARIE LA FERRADE ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC Total Fonction 201	31 899,86 € 27 700,05 € 59 599,91 €
317 - Cinémas et autres places de spectacles VIVE LE CINEMA	11 625,00 €
30 - Culture, Vie sociale, jeunesse, sports et loisirs CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS CABBG SECTION AMATEUR CAB HANDBALL AMATEUR DOJO BEGLAIS Total Fonction 30	43 125,00 € 17 825,00 € 17 825,00 € 10 000,00 € 88 775,00 €
338 - Autres activités pour les jeunes AMICALE LAIQUE DE BEGLES REMUE MENINGES Total fonction 338	20 250,00 € 22 000,00 € 42 250,00 €
4221 - Petite enfance - crèches et garderies SAGE CRECHE BAGATELLE Total fonction 4221	74 890,00 € 27 724,75 € 102 614,75 €
61 - Interventions économiques transversales ARCINS ENVIRONNEMENT SERVICES MISSION LOCALE ADELE Total fonction 61	33 100,00 € 11 352,00 € 32 500,00 € 76 952,00 €
TOTAL	415 816,66 €

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE :

Pour l'Ecole Privée Sainte-Marie La Ferrade - Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Laure DESVALOIS

Pour l'Ecole Privée Jeanne d'Arc - Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Vincent BOIVINET

Pour le CAB HANDBALL Amateur – M. Jacques RAYNAUD

Pour l'association AMICALE LAIQUE – M. Marc CHAUVET, Mme Sylvaine PANABIERE

Pour l'association REMUE-MENINGES - M. Vincent BOIVINET, Mme Catherine CAMI

Pour l'association SAGE - Mme Catherine CAMI, Mme Sylvaine PANABIERE

Pour la Crèche BAGATELLE - Mme Catherine CAMI, Mme Sylvaine PANABIERE,
M. Guénolé JAN

Pour l'association ARCINS ENVIRONNEMENTS SERVICES – Mme Fabienne
CABRERA, Mme Marie-Laure PIROTH

Pour la MISSION LOCALE - Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Marie-Laure
PIROTH, M. Nabil ENNAJHI

Pour A.DE.L.E. - Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI,
Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Christelle BAUDRAIS

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Idriss BENKHELOUF

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH